



# *Le Petit Journal*



*du*  
**C.C.V.**



**C** Castelmaurou

<http://ccv-castelmaurou.org/>

Rédaction : C. Care – P.Henin  
Impression: J.L.Ricard

Mensuel N° 152

Janvier 2012

## *EDITORIAL*

Je ne dérogerai pas à la tradition en vous souhaitant une excellente année 2012 pour vous-mêmes et vos familles. L'année sera probablement difficile et je souhaite de tout cœur que la rigueur ambiante saura vous épargner, autant que faire se peut, et que quoi qu'il en soit, la pratique de notre sport préféré restera un terrain propice à se ressourcer loin des vicissitudes de la vie quotidienne...

Pour ce qui concerne le CCV, je vous souhaite une année bien remplie. Le calendrier proposé devrait permettre à chacun de s'exprimer avec les incontournables interclubs, des cyclosporives pour les irréductibles, quelques sorties internes dont un week-end prolongé en Espagne, mais aussi encore et toujours des sorties d'entraînement au départ de la place du village.

Avant que celle-ci ne se déserte le week-end au profit des interclubs, il est utile autant que nécessaire de rappeler que les règles de sécurité nous imposent, pour que chacun y trouve son compte aussi, de composer des groupes d'une taille maximale de 10, de niveau équilibré. Chaque année à la même période, on observe malheureusement une tendance généralisée au « n'importe quoi ». Faut-il rappeler que le règlement intérieur du club requiert que les groupes doivent se constituer avant de partir et doivent revenir au complet (sauf exception)... Les règles élémentaires de solidarité doivent permettre d'assurer qu'on vienne en aide à ceux qui pourraient rencontrer des difficultés mécaniques ou physiques en cours de route. Attention aussi à ne pas laisser à l'écart les nouveaux membres qui nous ont rejoints.

Après un automne bien estival, notre hiver s'annonce bien humide et automnal... Que tous ceux qui observent la trêve hivernale ne tardent pas trop à enfourcher de nouveau leur monture, afin d'accumuler les précieux kilomètres qu'il faut impérativement avoir parcourus pour bien préparer sa saison.

En route vers 2012!

**Polo**

## Compte-rendu de la réunion du 09/12/2011

- Le CCV souhaite la bienvenue au 3 nouveaux : Henri ESPINASSE, Patrice CAVIGLIA et Christophe PINEL.
- **Bureau CCV 2012** : 2 nouveaux membres, A.DOUELLE et P.HENIN et 2 partants, B.BILHERAN et B.PERES.
- **TELETHON** : Remerciements de la mairie de Castelmaurou, de Mme le maire et des élus pour la participation et l'animation du CCV durant ces 3 jours.
- **JOURNAL CCV** : Nouveaux rédacteurs pour le 'PETIT JOURNAL DU CCV' : C.CARE et P.HENIN
- **LICENCE** : dépôt des demandes de licences et infos pour les remplir correctement (par Polo)
- **WEEK-END DE L'ASCENSION** : après "référendum" il a été retenu en Espagne.
- **Semaine fédérale** : du 02 au 06 juillet au départ d'ASPET avec 1 jour circuit montagne et 1 jour circuit plat en alternance
- **Boucles Occitanes** : le 28 Avril au départ de Castelmaurou
- **Rando du CCV** : elle aura lieu le 13 mai et pour la 20<sup>e</sup> édition
- **Randos interclubs** : pour la période d'hiver il y aura des points café.
- Proposition par E.LEBRIS pour 1 cyclosportive hors de nos terres : **ORBEA HOCTOGONALE**
- **TENUES** : vu le stock important de tenues n'hésitez pas à contacter A.DOUELLE ou S.MERIC pour vous approvisionner.
- **FSGT** : Compte rendu de l'AG de la FSGT par P.ARBERT et JM.LARTIGUE
- Challenge TEULE : le CCV est 6<sup>e</sup> (classement au %)
- Pot de l'amitié offert par Pascal HENIN.

**Date de la prochaine réunion : Vendredi 10 Février 21h salle des Aînés**

## Informations Calendrier 2012

- Interclubs : voir calendrier annuel FSGT + site internet CCV et site commission 31 FSGT
- Circuits entrainements au départ du village + horaires : voir site internet CCV
- Pour les points café et train jaune : voir infos spécifiques dans les nouvelles sur site internet
- Les réunions se tiennent à partir de 21h, salle des aînées, sauf l'AG qui se tient à la salle des fêtes à 17h30. L'AG est suivie d'un apéritif et d'un repas festif.
- La randonnée annuelle, le dimanche 13 mai 2012 mobilise traditionnellement l'ensemble des membres pour l'organisation de l'évènement. Présence indispensable !
- Les sorties internes des mois d'avril, juin et septembre sont couplées avec une sortie organisée par la commission FSGT, respectivement les boucles occitanes, les cols ariégeois et la rando d'automne.
- Attention les réunions n'ont pas systématiquement lieu le second vendredi de chaque mois (les exceptions sont en rouge dans le tableau) !

	Réunions	Sorties internes	Cyclosporatives	Autres
Janvier	Ven 13	-	-	-
Février	Ven 10	-	-	-
Mars	Ven 9	Sam 17 après midi	-	-
Avril	Ven 13	Sam 28 avec Boucle occitane	Dim 29 : Ronde Castraise	-
Mai	Ven 4	Jeu 17 au Dim 20 week-end annuel	-	Dim 13 Rando CCV
Juin	Ven 8	Sam 9 avec Les Cols	Dim 3 : Albigeoise Sam 30 : Ariégeoise	-
Juillet	-	-	Dim 1 : Pyrénéenne Dim 8 : Etape du tour n°1 Sam 14 : Etape du tour n°2	-
Août	-	-	Dim 19 : Jalabert	-
Septembre	Ven 7	Sam 22 avec Rando Automne	Dim 2 : Lapébie Dim 16 : Georges Gay Dim 16 : Bosses du 13 Sam 29 : Casartelli Dim 30 : Tarbaise	-
Octobre	Ven 12	Sam 20 mat + repas	-	-
Novembre	Sam 10	-	-	-
Décembre	Ven 14	-	-	-

# SECURITE = RESPONSABILITE +BONNE CONDUITE

## QUELQUES RAPPELS

### 1 Rouler en groupe

Il est possible de rouler à deux de front lorsque la route est assez large. En cas de dépassement par un véhicule, ou lorsque les circonstances l'exigent, il est impératif de se placer systématiquement en file indienne. Il n'est pas possible de rouler à plus de 20, dans un groupe, sans demande spécifique auprès de la préfecture. Vous avez le droit de vous faire escorter par un véhicule avec un gyrophare, si vous êtes nombreux (10 au maximum) (article R 431-7 du code de la route).

**En cas d'infraction : contravention de 2<sup>e</sup> classe de 35 €.**



### 2 Bandes et pistes cyclables

L'obligation d'emprunter les bandes et pistes cyclables est instituée par l'autorité investie du pouvoir de police, après avis du préfet (article R 431-9). Pour savoir si c'est obligatoire ou non, vous devrez donc faire attention au type de panneau de signalisation. S'il est sur fond bleu, il est conseillé de l'emprunter, mais ce n'est pas obligatoire. En revanche, un panneau cerclé de rouge sur fond blanc indiquera qu'il faut impérativement emprunter la bande ou piste cyclable, sous peine de sanction.

**En cas d'infraction : contravention de 2<sup>e</sup> classe de 35 €.**

### 3 Éclairage et signalisation

La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position avant (lumière blanche) et arrière, non éblouissant (article R 313-5). Tout cycle doit être muni de catadioptrés orange visibles latéralement, ainsi que des pédales (article R 313-18 à 20). De même, tout cycle doit être équipé d'un avertisseur sonore, dont on doit pouvoir être entendu à 50 mètres (article R 313-33).

**En cas d'infraction : contravention de 1<sup>ère</sup> classe de 11 € pour chaque infraction. Dans la réalité, une tolérance est appliquée pour les vélos de course dans la journée.**



#### **4 Feux de signalisation et priorités**

Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu rouge, fixe ou clignotant (article R 412-30). Devant un stop, tout cycliste doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée (article R 415-6). Hors agglomération, tout conducteur abordant une route à grande circulation et ne se trouvant pas lui-même sur une route de cette catégorie est tenu de céder le passage aux véhicules circulant sur la route à grande circulation.

**En cas d'infraction : contravention de 4<sup>e</sup> classe d'un montant minimal de 90 € pour non respect de la signalisation.**

**5**

#### **Dépassement**

Lorsqu'un véhicule souhaite doubler un groupe de cyclistes, celui-ci doit se mettre en file indienne. Pour effectuer le dépassement, le véhicule doit se déporter d'au moins un mètre, en latéral, en agglomération et un 1,5 mètre hors agglomération (article R 414). En marge, il est interdit à tout occupant d'une voiture à l'arrêt, d'ouvrir une portière lorsque cette manœuvre constitue un danger (risque de collision avec un cycliste).

**En cas d'infraction : au minimum une contravention de 2<sup>e</sup> classe de 35 €.**



**6**

### **Pédaler en ville**

Le code urbain fait interdiction à toute personne circulant à bicyclette de lâcher le guidon, d'éloigner les pieds des pédales, de tenir un animal en laisse ou de tenir à la main un autre cycle ou un quelconque véhicule (article 33). De même, il est interdit pour une personne de plus de 8 ans, de rouler sur les trottoirs, sous peine de sanctions (article R 412-34). En ville, les cyclistes peuvent emprunter les couloirs réservés aux transports en commun.

**En cas d'infraction : contravention de 2<sup>e</sup> classe de 35 €.**

**7**

### **Téléphoner en roulant**

Le code de la route précise que tout conducteur doit se tenir constamment en état et position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent (article R 412-6). L'usage d'un téléphone tenu dans la main par le conducteur d'un véhicule en circulation (dont cycle) est interdit (décret de mars 2003, article R 412-6).

**En cas d'infraction : contravention de 2<sup>e</sup> classe de 35 €. Seuls les automobilistes se verront supprimer deux points sur leur permis de conduire.**

**8**

### **Rouler en état d'ivresse**

Même en l'absence de tout signe d'ivresse manifeste, le fait de conduire un cycle sous l'emprise d'un état alcoolique, caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,5 gramme, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>e</sup> classe.

**En cas d'infraction : contravention de 4<sup>e</sup> classe de 135 € et possibilité de se faire suspendre son permis de conduire pour une durée de trois ans, sans retrait de point, dans le cas de mise en danger de la vie d'autrui.**



**9**

## Uriner sur la voie publique

La fameuse "pause pipi", seul ou en groupe, ne doit pas se faire partout. Le règlement général de police sur l'hygiène publique, art. 91, précise « qu'il est interdit à quiconque d'uriner sur la voie publique et contre les propriétés riveraines bâties ». Evitez de vous arrêter dans un village, aux abords des maisons et préférez un sous-bois où vous pourrez vous cacher un peu, car au pire, vous pourrez même être taxé d'exhibition sexuelle !

**En cas d'infraction : du simple rappel à l'ordre à l'amende de 2<sup>e</sup> classe, le montant peut varier en fonction du lieu.**

**10**

## Port du casque

A ce jour, il n'y a aucune obligation de porter un casque à coque rigide lorsqu'on utilise son vélo, aussi bien en ville qu'à la campagne. Vous ne pourrez donc pas vous faire sanctionner par les autorités. Son utilisation est en revanche obligatoire lors d'une course ou cyclosportive. Bien entendu, il est fortement recommandé d'en porter un, pour éviter qu'une chute bénigne ne se transforme en drame.

## Infraction à vélo et permis de conduire

### A-t-on le droit de vous retirer des points ?

Pour illustrer la confusion qui règne à ce sujet, voici un petit témoignage d'un cycliste récemment sanctionné pour avoir grillé un feu rouge. Damien Bothelo, coureur de série Nationale, explique sa mésaventure. « J'étais à l'entraînement lorsque je suis arrivé sur un pont où était établie une circulation alternée, avec des feux clignotants, pour cause de travaux. Je m'arrête au feu rouge et j'attends que la file de voitures venant à contresens s'arrête à son tour, signe que leur feu est passé au rouge. Je décide alors d'anticiper la mise au vert de mon feu et m'élançe quelques secondes avant les voitures. Mais derrière moi, il y avait une camionnette de gendarmerie... qui m'arrête évidemment un peu plus loin pour me verbaliser. J'ai reconnu ma faute, même si j'ai simplement voulu anticiper le démarrage, et les gendarmes me demandant si je suis titulaire du per-

mis de conduire. Je ne le suis pas, mais ils m'assurent que si cela avait été le cas, j'aurais perdu des points, en plus de l'amende classique. Ils ont d'ailleurs eu du mal à remplir leur contravention, ne sachant pas bien quoi écrire dans les cases correspondantes à l'immatriculation et le type du véhicule. Mon statut devrait être jugé au tribunal de police pour connaître le montant de mon amende. Il est sûr que dorénavant, je ferai plus attention pour respecter les feux de signalisation. »

Ce cas "classique" d'infraction pose un problème courant qui visiblement n'est pas bien assimilé par les autorités : le retrait de point en cas d'infraction. Pourtant la réglementation est précise à ce sujet : seules les infractions commises au moyen d'un véhicule pour la conduite pour lequel un permis de conduire est exigé sont susceptibles d'entraîner

un retrait de points. En clair, quelle que soit la faute commise, il n'est pas possible de se voir retirer des points. En revanche, en cas de délit relevant du pénal (conduite en état d'ivresse, mise en danger délibérée d'autrui), ces fautes peuvent être passibles de la suspension du permis de conduire, sans retrait de point. Dans le second cas, les autorités jugent que l'attitude dangereuse sur la voie publique doit être sanctionnée, quel que soit le type de véhicule utilisé. Cette réglementation est issue d'une circulaire gouvernementale datant de 1992, après le jugement d'une affaire similaire à celle du témoignage. Si jamais vous avez perdu des points suite à une contravention de ce type, la Fubicy (Fédération des usagers de la bicyclette) propose un courrier type à renvoyer au ministère, sur son site : [www.fubicy.org/cdlr/permis-de-conduire/](http://www.fubicy.org/cdlr/permis-de-conduire/)



## L'interview du mois : Thierry REVILLOT

### Salut Thierry, quel est ton « pédigrée » ?

Je suis né à Figeac, ville de Champollion, dans le Lot et j'ai passé mon enfance à Cajarc, avant de venir travailler sur Toulouse. J'ai pris ma première licence FSGT au CCV en 2009, je parcours environ 6500 km par an, actuellement j'ai un Fondriest R10.

### Tes premiers tours de roue ?

Après une vingtaine d'année de foot, les blessures m'ont contraint de passer à autre chose. Je faisais donc un peu de VTT dans le Lot. Et pour mes 40 ans, on m'a offert un beau cadeau : un vélo, un Peugeot. J'ai commencé comme ça, avec les copains. Pendant environ 8 ans, c'était balades à vélo puis petit à petit des interclubs. J'ai sympathisé avec un certain José à Launaguet ou Pechbonnieu, il m'a invité à rejoindre le CCV. Puis Jean-Marc est venu me voir à un ravito, il m'a proposé de venir à la réunion du CCV du mois de décembre. J'ai pris de suite ma licence CCV, en 2009.

### Ton meilleur souvenir à vélo ?

La sortie dans le Lot, à Cajarc, que j'ai organisée en 2011. Les CCViens m'ont fait confiance pour venir jusqu'à Cajarc, ça a été une grande joie de leur faire découvrir ma région, et je les remercie à mon tour pour leurs témoignages de sympathie. J'étais à la fois heureux et stressé par l'organisation, je souhaitais que tout soit parfait et du coup je n'avais pas réussi à dormir la veille. J'ai d'ailleurs fini le col de la Mounine sur les rotules. C'est un excellent souvenir, du départ jusqu'à la baignade dans le lac.

### Ta plus grosse galère ?

C'était ma première sortie d'envergure. En 2009, les gorges de Galamus avec le CCV. Magnifique...Mais j'ai souffert, je n'avançais pas. A la fin, j'avais une crampe à chaque jambe ! J'étais juste derrière le groupe mais je n'arrivais pas à recoller ; je suis arrivé seul au village et je me suis perdu. Je ne retrouvais plus les voitures, j'étais complètement rincé. J'ai contourné un lac ou un étang, je ne sais plus...Avant de retrouver par hasard le groupe.



### Quels sont tes projets vélo 2011 ?

Renouveler mes 6500 km et si mon travail me le permet, faire plus de foncier pour m'inscrire sur des cyclo-sportives.

Je pense à la Castraise, aux 200 km de Muret entre autres.

### Ton plat préféré?

Une spécialité de Tarn : les pommes de terre au vin à l'andouillette. Vous faites revenir des pommes de terre avec ail, oignon, sel poivre. Ajouter ensuite ½ litre de vin rouge, faire réduire. Ajouter autant d'andouillettes que de convives. Fermer la porte à clé pour ne pas être dérangé pendant la dégustation. Idéal pour les longues distances à vélo.... ;-)

### Et pour conclure, une anecdote pour nos amis CCViens.

Une sortie vtt dans le Tarn. Dans une descente dans les galets, je me ramasse. Bilan : épaule luxée, arcade ouverte. Obligé de rentrer à vélo jusqu'à la maison pour aller en voiture faire des radios. Au retour de l'hôpital, une biche me percute ! Bilan de la journée : épaule déboîtée, arcade recousue, voiture défoncée ! Super le vélo...

Merci Thierry et vive le vélo !